

Séance du 19 Novembre 2020

Le dix neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de Mr Bruno OLIVIERI, Maire.

Étaient présents : Hélène MEUNIER José TARQUINI, Florence ROUX, Marie-Andrée DRACS, Daniel GAUTHIER, Arnaud GUIGON, Laurent VIGOUROUX, Camille SOUVANT, Réjane BARON, Liliane CAMPLAN, Viviane FESQUET-LEBEAU, Lydie CALAFAT ,François PEREZ, Stéphane BERTO, Bérengère STEMPELET , Gérard SALTET, Marie-Aude BONNEL ,Michel BÉSET, Cyril MOH, Laetitia GIBERGUES, Odon ABBAL, Sylvie CREGUT.

Absents excusés : Claude FERRAULT donne procuration à Marie-Andrée DRACS, Elise LAURENT donne procuration à Bruno OLIVIERI,

Absents : Joel COURTES, Dany VIGOUROUX.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Arnaud GUIGON

Début conseil 18h03

Le compte rendu du conseil municipal du 08 octobre n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1-Compte-rendu de la réunion du Jury Requalification du plan

Le compte rendu de la réunion du jury est présenté avec comme proposition le choix du projet n°2 (Equipe Mandataire EX&TERRA de Montpellier)

Il est rappelé que les 3 dossiers en concours respectaient le budget du cahier des charges.

M le Maire souligne que le jury a voté mais que la décision doit être entérinée par le conseil municipal.

Sylvie Crégut demande comment seront mises en place les échéances. Bruno Olivieri répond que le projet se fera graduellement à commencer par la mise en conformité des réseaux secs et humides de et autour de la place (eau, assainissement, pluvial) en 2021/2022

Le calendrier sera également mis en place avec les usagers (commerces et ambulants, UCIA...)

La municipalité sera à l'écoute des commerçants. Lors du début des travaux sur le plan le marché devra déménager au Pradet.

Bruno Olivieri envisage la fin des travaux à mi-mandat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet retenu par le jury.

2- Convention de délégation de service public (Fourrière) en procédure simplifiée.

M le Maire présente le projet de convention de délégation de service public de fourrière automobile qui servira pour la consultation simplifiée en vue de désigner un prestataire pour assurer ce service sur la commune

Sylvie Crégut demande à quels prestataires la municipalité va s'adresser. Mr Le Maire répond que seront consultés les prestataires les plus proches de Saint Hippolyte du fort. Erik Majourel précise qu'il existe une liste de fourrières agréées à la préfecture et que les prestataires seront pris dans cette liste.

Odon Abbal s'interroge sur les statistiques des mises en fourrières. Mr Le Maire répond qu'il n'existe pas réellement de statistiques. Une quarantaine de véhicule/année en moyenne. Surtout des véhicules abandonnés ou volés.

Le lancement de cette consultation est adoptée à l'unanimité.

3- Affaires scolaires

José Tarquini prend la parole concernant les affaires scolaires.

Il fait le compte rendu de sa commission qui a examiné les demandes de subvention et propose :

Subvention Ecole maternelle Rachel Cabane de 546 € : Vote pour à l'unanimité des voix

Subvention Ecole élémentaire Fernand Léonard 800 € : Vote pour à l'unanimité des voix

Il poursuit en présentant le projet de l'Ecole élémentaire Fernand Léonard avec les classes transportées ayant pour thème le cirque : les élèves de CM2 (3 classes) occuperont la salle des fêtes une semaine à tour de rôle avec des ateliers et animations sauf le mardi ou ils se déplaceront à l'extérieur

Coût de 8 930 € la commune participerait à hauteur de 4500 € : Vote pour à l'unanimité des voix

Béragère Stempfelet fait un point d'information sur le conseil municipal des jeunes qui fera l'objet d'une commission la semaine suivante pour un démarrage fin d'année.

4- Commission appel d'offre

M le Maire informe le conseil municipal des décisions de la commission d'appel d'offres :

Projet d'aménagement culturel salle des fêtes : Architecte Mr Peytavin retenu.

Marché à bons de commande Travaux de voirie : Entreprise Michel (Bagard)

Bruno Olivieri informe d'un nouveau Conseil Municipal le 15 Décembre pour notamment délibérer sur le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 18h45